

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 12

Artikel: Prescription impossible
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206753>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mâ coumeint nô gullâ ne purront pas ouvri lo boïton, fallâi bin invortolhî ôtra tzoûse. Lâi sè peinsâront que lè faillâi fôtre à l'âtau drâi découïte la tzambre âi pernettes que droumèsâyont tranquillâment. Dinse fut fè. L'ouvresânt lè pôirtès et pas petout le fîront onvertis que lè payernois s'enfilont per l'âtau, s'èin pûre lè accouïlli, car on aira dé que l'avâyont l'habitudè d'y allâ.

On iâdzo lâi, âi cominsâront à tot reinversa et ein mîmôtèmps fasâyont n'a musique don diable tant âi sè trovâront bènâront d'avâi stangî dè l'ogèment.

Lè pourrès fennès n'ètions pas à nocè per dèns l'ion liè, car le crayâyont que l'étâi dé pandoures masqua que fasâyont n'a parè chette et ne l'osâyont pas sè relèva crainte de sè faire dépeïll. Tot pareint einè déin on mômeint de calme recognu que s'étâi n'a musica dé caïons et sè peinsa que s'étâi lè valets qu'avâyont fè n'a fârce et fègnîront per osâ sè relèva et le trovâront cé dûves bètès attrabiâlè à n'a seillâ dé lavûre que s'inbaillesâyont n'a bosse, s'èin pèirè s'inquièta de ce que lè dûvès stzamprenettès puâront l'ion contâ dè bon. Faillâi portant lè reconduire à l'étrâblè; l'étâi n'a rûda intreprâse por dûvès fennès et faillâi veïllî à l'ion pâsse-pertot; coumeint âi ne veuillâient pas démè-nâgî, ni de n'a maninre, ni de nôtre, le ne trovâront râi de miè que de lè sâisir per la quvettâ. Vo peuntè contè lors que âi sè sintîront saisi per lè, la balla comédie que sè passâ à sti mômeint, lè dot animaux cominsâront à zingâ à l'intôir de l'âtau et fîront passa n'a rudâ valse âi damusalla que n'osâyont l'âstzi craintè de sè fôtrè bâ tant çâi allâve rûdo, to pareint einè qu'avâi lè tzâmbes n'a milâ râdes, s'incôblîè, et frou! la vouaïque sur lo caïon que recoûmeïnse à trâci de pé balla, tot fiert d'avâ n'a parè cavalière. La mèmè sè tegnâi bin et défia à qûi que c'âi d'eïn la cavalerie.

Bon! l'affâirè alla bin on momeint et coumeint sur lo caroussel, qu'en iâ pront, iâ pront, la tètè coumeïnse à verri et la fémâlla alla sthâre la tètè la premièrè d'eïn la seilla d'ègue, âi le risqua de se nayî; mâ quant on à tant valsî on d'âi avâ-câ, mé pinse que cé s'âi que lo caïon sè peinsâve, car l'alla sè rattabiè tot de suite à l'ion repâi quitta por amusâ lè fennès.

L'autro n'ètai pas bin de pé heureuse avoué lo sein qui s'infatâve d'eïn sé jupes et ne puâi pas s'èin défaire, l'avâi biò sè recoumeindâ et criâ on sécou âi n'arrèta pas qu'en fut n'a mite éfourbi et alla rejoindrè son frâre s'èin peinsâ à regagni lo logèment.

Lè duè fennès sè peinsâront que lè caïons étayont coumeint lè geins de l'ion maison, que l'avâyont foirta tita et que fallâi lè preindrè par la ruse, cé c'âi que fîront l'allâiront queri lo pot aux roses, que revoinzive et einè alla devant cin ion créâient ri, ri, ri, et que m'inlèvine po dé bîtès qu'avâyont montra tant d'esprit devant cé ne sè laissent pas trompa et y traçons après qu'en ca l'étrâblè, iò lè fennès sé dépatfîront de chiodre la poirte crainte d'avâi n'a novalle expédition et se dépâchont d'allâ sè réforra à l'ion liè.

Lo lendèman dès la pointe don jôur lè fennès coumeïnâront à sè plaindre de eïliâo farce et tot le veladzo ein fut bintout nentia, les uns contâvont de n'a maninre, lè z'autres de nôtre. Et l'on ein a fè dâi rezarda dè la metzance.

Tot pareint çâi petita farce a eû don bon : einè dé fennè qu'ètai adè malâde devant, va rudo bin; lè caïons que ne megivont rê de soirlès et décerasayont au lieu d'augmenta; en reprâ fôirt d'appétit, prospèront et sont tot jôfont ein atteïndent de puyâ retorna âi felhîès.

Prescription impossible. — Celase passait à ...

Un ouvrier malade va consulter le médecin.

— Ecoutez, mon ami, fait celui-ci après avoir examiné son client, ce ne sera rien. Il vous faut

seulement vous mettre bien au chaud et tâcher de transpirer.

— Oh! Monsieur le docteur, pour me mettre au chaud, eh bien ça oui, ça se peut encore, mais quant à transpirer, y a pas mèche, je suis ... ouvrier de ville.

Drôle de pont! — Un brave campagnard était en contemplation devant le pont de service en fer établi par la Société des ateliers mécaniques de Vevey, pour la pose de l'arche et du tablier métalliques du pont Bessières.

— Te brùle-t'y pas pou des gaïllas! Comment diable veut-è qu'on passe par là dedans avec un char de foin!

AU BOUT DU LAC

Nos voisins et amis de Genève se préoccupent déjà de l'organisation des grandes fêtes par lesquelles ils se proposent de célébrer, en 1914, le centenaire de l'entrée de leur canton dans la Confédération helvétique.

Pour cette circonstance mémorable, nos voisins tiendront à honneur sans doute de faire bien les choses et de donner par là, à ceux qui pourraient en douter encore, une preuve éclatante de leur attachement sincère et fidèle à la patrie suisse.

Ah! c'est que l'on a un peu le faible, en Suisse, de ne pas prendre très au sérieux le patriotisme « confédéral » des Genevois. C'est un tort, certes, car, dans ce canton, placé à l'extrême frontière du pays et dans une situation géographique très spéciale, au point de vue économique, s'il y a une population étrangère, sédentaire ou flottante, plus forte que dans les autres cantons, proportionnellement au chiffre total des habitants, il y a aussi, tout réduit soit-il, un noyau de Genevois autochtones, qui pour leur attachement au drapeau fédéral ne le cèdent en rien aux plus patriotes d'entre les Suisses.

Et cette fidélité est d'autant plus méritoire et digne de l'intérêt et de l'appui de tous les confédérés, qu'elle se maintient, ferme, au milieu d'éléments cosmopolites indifférents, gouailleurs même, parfois.

Ceci dit à titre de préambule d'une page d'histoire genevoise que nous empruntons à un ouvrage peu connu chez nous, qui a pour titre : *Les anciennes fêtes genevoises* et pour auteur, M. F.-N. Le Roy, membre de l'Institut national genevois.

Genève et la France.

Le résident de France à Genève.

« Jusqu'à l'année 1679, la cour de France n'avait eu à Genève qu'un agent sans caractère officiel; c'était un particulier de la ville, dont toutes les fonctions consistaient à faire parvenir les dépêches de ladite cour en Suisse, en Allemagne et en Italie, et à lui expédier celles de son pays. Au mois de mai de l'année 1679, le ministre Jean Favre, qui en était chargé, étant mort, le roi décida de mettre à sa place un Français revêtu d'un caractère diplomatique, lequel aurait le titre de *Résident*, et un appointement de six mille livres. »

Un parent de M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, M. de Chauvigny, fut envoyé à Genève pour y représenter la France. Tel fut le premier *Résident français*.

« A son arrivée dans la ville, le 15 octobre 1679, le Résident fut complimenté par quatre membres du Petit Conseil, et on lui fit porter par le sautier, une belle truite et le vin d'honneur. Sa première audience au Conseil fut fixée au 10 octobre. Il y fut placé à côté du premier syndic, sur un siège de la même hauteur. Là, M. de Chauvigny, la tête découverte et debout, de même que le Conseil, exposa sa commission et présenta sa lettre de créance, dont le Secrétaire d'Etat fit à haute voix la lecture. Cette lettre du roi, en date du 7 septembre 1679, se résumait en quelque sorte en cette phrase : « Vous regarderez, sans doute, comme un effet « bien particulier de notre affection pour vous, « la résolution que nous avons prise, d'avoir « toujours présente en notre nom, dans votre « ville, une personne en état de vous faire rece-

« voir, dans l'occasion, des témoignages de notre « protection et de notre bienveillance. »

M. de Chauvigny fit alors un discours fort emphatique à l'honneur de son maître.

M. de Chauvigny ayant été rappelé par le Roy, on envoya à sa place M. du Pré, qui y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs et de marques de respect. La République, pleine de reconnaissance pour les bontés de sa majesté, prit tous les soins possibles d'en faire éclater sa joie par les divertissements publics qui lui furent donnés.

Voici le détail de cette Fête.

« Le lundi 4 de juillet, douze Conseillers allèrent, sur les six heures du matin, prendre M. le Résident dans son Hôtel avec six carrosses dans l'un desquels il fut conduit au port du Mollard, où M. de Normandie, Conseiller et l'un des Majors de la ville, se trouva à la tête d'une Compagnie de cinquante jeunes hommes des mieux faits et des meilleures familles de Genève. Ils étoient sous les armes, tous très-propres et dans un même équipage. Comme ils devoient lui servir de Gardes, ils bordaient le Port pour faciliter son embarquement, et le garantir de l'embarras que lui pouvoit causer la foule du Peuple. Il monta au bruit des trompettes et des tambours, dans la fregate qu'on lui avoit préparée avec des ornements extraordinaires. La compagnie de ses Gardes monta dans une autre. Sitôt qu'il fut à la rame, la ville le salua, ainsi que toute l'artillerie du port. Les fregates rendirent le salut, et suivirent leur route sur le Lac.

« Quatre petits bateaux destinés pour le divertissement de la pêche l'attendoient à une petite lieuë du port. Ceux qui devoient lui en donner le plaisir, ne l'eurent pas plutôôt aperçu, qu'ils jetterent sur l'eau cinquante botes de jonc, de la longueur d'un pied et de trois à quatre pouces de diamètre, sur lesquelles on avoit roulé plusieurs brasses de ficelles. Au bout de chacune de ces ficelles, il y avoit un petit poisson qui a son fer, et sert d'hameçon. Ce petit poisson est tiré du Rhône et porté au Lac, où étant vu de quelque grosse truite ou du brochet, il est soudain englouti. Alors la truite se sentant blessée par l'hameçon, fait tourner sur l'eau le petit paquet de jonc, et devuë la ficelle qui marque sa prise. C'est un genre de pêche très divertissant.

« Pendant qu'on s'y occupoit, on servit un déjeuner magnifique, où rien ne manqua, soit pour la propreté et le bon ordre, soit pour l'assaisonnement des mets, et la diversité des boissons très bien rafraichies. Ensuite deux bateaux pêchèrent au grand filet quantité de truites et de brochets, d'une grosseur surprenante. A ce divertissement succéda celui d'aller attaquer une troupe de jeunes canards, qu'on avoit découvert dès le matin, dans un espace de roseaux que le Lac produit. On les tua tous, et ensuite, on alla à la chasse des grands oiseaux de rivière, où l'on tira plusieurs fois au vol. Les chiens qui étoient dressés pour l'eau, donnerent un plaisir extraordinaire.

« On repassa aux botes de jonc. La pêche y étoit fort grande. On vint de là débarquer à une avenue d'arbres fort hauts, qui continuë du bord du Lac jusqu'au château Rozet, qui est à un quart de lieuë de la ville, et à la portée de canon du Lac. C'est une des plus belles maisons du païs. Il y a un parterre magnifique, avec des jets d'eau et de longues allées couvertes. On trouva le dîné servi dans une chambre fort propre, toute semée de fleurs, et ombragée dans tous ses jours. Il y avoit deux tables, la première de dix couverts, et la seconde de douze. La place de M. le Résident étoit distinguée.

« Les deux tables furent servies à cinq services chacune, dans un très-grand ordre, et avec autant de délicatesse que de somptuosité. Les vins et les liqueurs de toute sorte y étoient en profusion. Deux hommes du Conseil, très pro-